



Liquidation sarl caution solidaire sur 2 prêts

Par **NAVARRO MONIQUE**, le **26/10/2018** à **10:21**

Bonjour,

Achat d'un bar brasserie en 2005 mon mari et moi, pour cet achat (fond) nous avons souscrit un prêt auprès de la BPCA avec prise d'hypothèque sur notre villa construite en 1995 et caution solidaire; quelques années plus tard nous avons fait un prêt brasseur avec engagement de fourniture avec SAINT OMER et caution solidaire. En 2012 une procédure de redressement a été mise en place avec continuité de la SARL, la 1ere annuité à été réglée en 2014, mais en 2015 nous n'avons pas pu la régler et liquidation en octobre 2015. Les sommes dûes BPCA 95 000€ SAINT OMER env 30000€. Après de nombreux rendez-vous au tribunal de commerce janvier 2018 il y a eu la liquidation finale avec les dettes. A aujourd'hui les huissiers sont à la maison 2 fois par semaine soit pour nous remettre les jugements soit des commandements saisie vente tout s'affole en un mois. concernant SAINT OMER il y a eu un jugement en AOÛT 18 ou il nous demande de régler les 30000€ en 24 mensualités. mon mari perçoit Allocation Adulte Handicapé et moi je travaille dans un super marché depuis peu à plein temps mais lors du jugement nos revenus étaient Mr 819€ & Mme 990€ sachant que j'ai fourni un échéancier des impôts ou l'on verse 150€ mensuel pendant 2 ans (dette personnelle eau, taxes)

Et la BPCA règlement dans les 15 jours de la totalité. Lettre RAR le 16/10 commandement aux fins de saisie vente le 24/10 ils ne nous laissent même pas les 15 jours (sachant que nous n'avons pas du tout cette somme. ma question est puis je faire un recours et lequel? Merci de toutes vos réponses (commission de surendettement ?????) d'avance merci